

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 20 janvier 2017

**1<sup>ère</sup> Commission**

**N° CP-2017-1-1-2**

**Service instructeur**

Direction des finances

**Service consulté**

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
DOMIAL ESH  
RÉHABILITATION THERMIQUE DE 60 LOGEMENTS À VIEUX-THANN**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à DOMIAL ESH à hauteur de 100 % pour deux prêts d'un montant total de 1 285 607 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 60 logements situés rue de Rhin à VIEUX-THANN.

Au cours de sa séance du 26 juin 2015 (CG-2015-6-12-8), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de DOMIAL ESH, relative à une demande de garantie d'emprunt pour les prêts PAM et Eco-Prêt d'un montant total de 1 285 607 € à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation thermique de 60 logements situés rue de Rhin à Vieux-Thann.

Cette opération a fait l'objet d'une décision de subvention sur fonds propres par délibération en date du 16 décembre 2016.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 1 444 607 € est prévu selon le tableau ci-après :

Subvention Conseil départemental du Haut-Rhin - fonds propres	159 000 €
Emprunt CDC ECO-Prêt	840 000 €
Emprunt CDC PAM	445 607 €
Fonds propres	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 444 607 €</b>

Les caractéristiques des prêts à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour lesquels la garantie est demandée sont les suivantes :

<b>Caractéristiques du prêt</b>	<b>PAM ECO-Prêt</b>	<b>PAM</b>
Identifiant de la ligne du prêt	5154471	5154472
Montant du prêt	840 000€	445 607 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Pénalité du dédit	-	Indemnité de Rupture du Taux Fixe
Durée de la période	Annuelle	Trimestrielle
Taux de la période	0,5 %	0,28 %
TEG de la ligne du prêt	0,5 %	1,13 %
<b>Phase de préfinancement</b>		
Durée du préfinancement	-	6 mois
Taux du préfinancement	-	1,13 %
Règlement des intérêts de préfinancement	-	Paielement en fin de préfinancement
<b>Phase d'amortissement</b>		
Durée du différé d'amortissement	24 mois	-
Durée	25 ans	25 ans
Index	Livret A	Taux fixe
Marge fixe sur index	- 0,25 %	-
Taux d'intérêt <sup>1</sup>	0,5 %	1,13 %
Périodicité	Annuelle	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité de Rupture du Taux Fixe
Modalité de révision	DL	Sans objet
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	-
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction de l'index de la Ligne du Prêt.

Ces prêts peuvent bénéficier d'une caution intégrale, s'agissant d'une opération entrant dans le champ des modalités d'octroi au titre de la politique départementale de l'habitat.

Les dispositions en la matière prévoient l'octroi d'une caution à 100 % sans prise de sûreté, pour le financement des opérations de réhabilitation thermique du parc existant (rapports CG-2013-3-1-3 du 21 juin 2013 et CG-2015-6-1-2 du 26 juin 2015).

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN

